

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00435

Numéro SIREN : 451 397 483

Nom ou dénomination : AABC.G

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2022 sous le numéro de dépôt 7402

Désignation de l'entreprise : AABC.G		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 105 RUE EUGENE MILLECAMPS		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 5 1 3 9 7 4 8 3 0 0 0 1 2		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. 31/12/2021 N-1 31/12/2020	
		Net 3 Net 4	
		Amortissements, provisions	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF 1 100		AG 1 100 1 100	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU 4 384 468		CV 50 943 4 333 525 4 371 663	
Créances rattachées à des participations BB 12 644 864		BC 8 389 864 4 255 001 3 351 733	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		17 030 432 BK 8 440 807 8 589 626 7 724 496	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ 652 855		CA 652 855 244 570	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD 150 000		CE 150 000 150 000	
Disponibilités CF 878 000		CG 878 000 6 558	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		1 680 854 CK 1 680 854 401 128	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		18 711 287 IA 8 440 807 10 270 480 8 125 624	
Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ; (3) Part à plus d'un an ;		CP 0 CR	
Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cerfa 1200

Désignation de l'entreprise : AABC . G

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 205 900.....)	DA	1 205 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	124 410
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 178 732
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 102 895
	Subventions d'investissement	DJ	(3 274 023)
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)		DL	9 611 936
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 269
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	95 843
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 625
	Dettes fiscales et sociales	DY	549 808
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	658 544
Ecart de conversion passif *		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	10 270 480
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	658 544
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	(13 013)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AABC .G		Exercice N		Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC
	Production vendue { biens* services*	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL
	Production stockée*			FM
	Production immobilisée*			FN
	Subventions d'exploitation			FO
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP
	Autres produits (1) (11)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW 22 610 15 809
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX
	Salaires et traitements*			FY
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Charges sociales (10)			FZ
	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA
				GB
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF 22 610 15 809
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG (22 610) (15 809)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ 3 357 243 1 005 321	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL 158 132	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	
	Différences positives de change		GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO	
Total des produits financiers (V)			GP 3 357 401 1 005 453	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ 320 722 4 485 904	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR 12 967 23 308	
	Différences négatives de change		GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT	
Total des charges financières (VI)			GU 333 689 4 509 212	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV 3 023 712 (3 503 759)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW 3 001 103 (3 519 569)	

Désignation de l'entreprise : AABC . G

Néant

							Exercice N		Exercice N-1		
I - PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *							HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges							HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)							HD			
II - CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)							HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)							HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)							HK	(101 792)	(245 546)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							HL	3 357 401	1 005 453		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							HM	254 507	4 279 475		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	3 102 895	(3 274 023)	
IV - DÉTAIL DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO			
	(2) Dont : produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY			
	(3) Dont : - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier							HP			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HQ			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées							IH			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées							IJ	21 223	13 988	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)							IK			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							HX			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RC			
	(9) Dont transferts de charges							RD			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5							A1			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A2			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A3			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives							A4			
	(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							A6	A8	A9	A7
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)							Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme
à l'original.

P. Grujny

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Titres immobilisés	8
Disponibilités en Euros	8
Charges à payer	9

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	9
Liste des filiales et participations	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 10 270 480.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 3 102 894.61 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Code de commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et des règlements modificatifs successifs. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La Sarl AABC G a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes de société (CGI Art 223 A et suivants) avec les filiales suivantes détenues à plus de 95% : CONEX, ED EDITIONS, TRANSITEL, EQUIDIS, HARAS DE MENIL JEAN. Chaque filiale en bénéfice contribue au paiement de l'impôt du groupe pour le même montant que si elle n'était pas intégrée et l'économie résultant des déficits accusés par les autres filiales est conservée par la société mère.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 100		
Autres participations		15 843 481		1 187 352
	TOTAL	15 843 481		1 187 352
	TOTAL GENERAL	15 844 581		1 187 352

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			1 100	1 100
Autres participations			1 500	17 029 332	17 029 332
	TOTAL		1 500	17 029 332	17 029 332
	TOTAL GENERAL		1 500	17 030 432	17 030 432

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	12 805	38 138			50 943
Sur autres immobilisations financières	8 107 280	282 584			8 389 864
TOTAL	8 120 085	320 722			8 440 807
TOTAL GENERAL	8 120 085	320 722			8 440 807
Dont dotations et reprises financières		320 722			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations		12 644 864	0	12 644 864
Groupe et associés		652 855	652 855	
	TOTAL	13 297 719	652 855	12 644 864

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine		2 269	2 269		
Fournisseurs et comptes rattachés		10 625	10 625		
Impôts sur les bénéfices		549 808	549 808		
Groupe et associés		95 843	95 843		
	TOTAL	658 544	658 544		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres		
		Au début	Créés	Remboursés
Parts sociales	1.0000	1 205 900		1 205 900

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 269
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 087
Total	12 356

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	221 560
Total (1)	221 560
(1) Dont concernant les filiales	221 560

Caution accordée auprès de Star Lease à EQUIDIS pour la souscription de deux crédits baux (camion, tracteur) pour 186.560 €.

Caution accordée en 2019 auprès du Crédit du Nord pour l'obtention d'un prêt (vehicule) pour 35.000 €.

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société

A. Renseignements détaillés

- Filiales détenues à + de 50%

- BORDERSCOPE

- SARL SARL TRANSITEL

- SC SC EQUIDS

- SCI SCI DE L'ETRE BISSON

- SAS CONEX

- SC SCHABAS DE MENIL - JEAN

- SAS S.A.S. EDITIONS

- Participations détenues entre 10 et 50 %

B. Renseignements globaux

- Filiales non reprises en A

- Participations non reprises en A

[illegible]

Certifié conforme
à l'original

P. Gruy

« AABC.G »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.205.900 €
105 rue Eugène Millecamps
59226 RUMEGIES
RCS VALENCIENNES 451 397 483

**AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.102.894,61 € en autres réserves pour la totalité.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme
La gérance

P. Gruy



SOFICAM

Société Fiduciaire Conseil Audit Management

AABC.G

SARL au capital de 1 205 900 €
105 rue Eugene Millecamps
59226 Rumegies
RCS Valenciennes B 451 397 483

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

AABC.G

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la SARL AABC.G,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AABC.G, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

AABC.G

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2021

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

AABC.G

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2021

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juin 2022,

Le commissaire aux comptes

SOFICAM

Jean-Luc Gourmelen
Associé-gérant
